

<https://47.snuipp.fr/Rentree-2016-Quoi-de-neuf>



Rentrée 2016 : Quoi de neuf ?

- École - Archives -

Date de mise en ligne : lundi 29 août 2016

Dernière mise à jour : 29 août 2016

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Les "nouveauautés" de la rentrée

Sommaire

- [Nouveaux programmes en élémentaire \(...\)](#)
- [Mise en place des nouveaux cycles](#)
- [Nouveaux horaires... ça ne rentre pas !](#)
- [Nouveaux outils de suivi et d'évaluation](#)
- [Évaluation en élémentaire](#)
- [Parcours d'éducation](#)
- [Plan numérique](#)
- [Langues vivantes](#)
- [Enseignements en langue et culture \(...\)](#)
- [La fiche de paye](#)
 - [ISAE :](#)
 - [Autres indemnités :](#)
 - [Points d'indice :](#)
 - [Valeur du point d'indice :](#)
- [Direction et fonctionnement de l'école](#)
- [Obligations réglementaires de service](#)

Nouveaux programmes en élémentaire et collège

Les nouveaux programmes des cycles 2 et 3 pour le primaire entrent en vigueur dans tous les niveaux.

Pour le SNUipp-FSU, si les orientations en français et mathématiques vont dans le bon sens, ce qui est demandé en sciences, langues vivantes, arts et EPS reste parfois inadapté et irréaliste pour les élèves de l'école primaire, notamment au cycle 3.

Un dossier complet à lire dans le Fenêtres sur Cours de rentrée.

La mise à disposition d'une version papier de ces programmes n'est toujours pas prévue : 80 pages pour les programmes de cycle 2, plus de 100 pour ceux du cycle 3. Sans compter tous les documents d'accompagnement disponibles sur Eduscol.

Il revient aux écoles, sur leurs crédits pédagogiques, voire aux enseignant-es sur leurs propres deniers de les imprimer. Les collègues de cycle 1 en ont déjà fait les frais !

Dans aucun métier un employeur n'agirait de la sorte. Les programmes sont pourtant un outil professionnel indispensable au travail des enseignant-es, notamment à consulter, à surligner, à annoter, ce qui nécessite un support papier.

Le SNUipp-FSU continue d'appeler les équipes d'écoles à demander une « version papier » de ces programmes.

Mise en place des nouveaux cycles

Les quatre cycles d'apprentissage se mettent en place :

- Cycle 1 : De la PS à la GS ;
- Cycle 2 : Du CP au CE2 ;
- Cycle 3 : du CM1 à la 6e ;
- Cycle 4 : de la 5e à la 3e.

Le SNUipp-FSU est favorable à la nouvelle définition des cycles 1 et 2, conçue comme une « stabilisation des apprentissages sur trois années ».

En revanche les conditions d'une bonne organisation au sein du cycle 3, qui inclut la sixième, ne sont pas remplies.

Les moyens nécessaires (temps de concertation supplémentaire, frais de déplacement) au travail commun entre les PE et les professeurs de collège ne sont pas prévus.

Le SNUipp-FSU demande que les programmes de C3 différencient ce qui doit être enseigné en CM1/CM2 et ce qui doit l'être en sixième, tout en gardant comme objectif la maîtrise des savoirs de fin de cycle 3, c'est-à-dire ceux de fin de sixième.

Nouveaux horaires... ça ne rentre pas !

Pour permettre la mise en place de l'EMC (Education morale et civique), le ministère a diminué les horaires en arts ou en sciences : moins 9h par an en arts au C2, moins 6h par an en arts et moins 6 h par an en sciences au C3. Le SNUipp-FSU s'est exprimé contre cette réduction horaire craignant un programme intenable contraignant les enseignant-es des écoles à faire des choix, chacun dans leur coin, créant des inégalités entre les élèves.

Nouveaux outils de suivi et d'évaluation des élèves en maternelle

Deux outils sont mis en place pour rendre compte des acquis des élèves dans le cadre d'une évaluation dite positive :

- un carnet de suivi des apprentissages, dont le format est laissé à l'appréciation des équipes
- une synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin du cycle 1, qui fait l'objet d'un modèle national.

Des documents sont mis à disposition sur Éduscol.

Élaborer les carnets de suivi ne s'improvise pas et le SNUipp-FSU invite les enseignant-es à prendre le temps nécessaire sur celui des APC.

Il est aussi indispensable que l'institution organise la formation continue des enseignant-es sur les nouvelles formes d'évaluation et propose, comme le dit la circulaire de rentrée, un accompagnement des équipes à la mise en œuvre d'un outil cohérent.

Évaluation en élémentaire

Création du Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN, du CP à la troisième)

En élémentaire, le LSUN remplace aussi bien le livret de compétences que tous les autres documents élaborés localement.

Numérique, il sera utilisé jusqu'à la fin du collège et transmis aux familles plusieurs fois par an.

Le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est apprécié uniquement en fin de cycle.

Les enseignant-es disposeront d'une banque d'outils d'évaluation disponible sur Eduscol.

En cours de cycle, les modalités de l'évaluation sont laissées à l'appréciation des équipes.

Le SNUipp-FSU a demandé que toutes les garanties concernant la confidentialité des données de l'application soient apportées par le ministère.

Des interrogations persistent sur l'intérêt pédagogique de cette application et sur la charge de travail supplémentaire qu'elle pourrait induire pour les enseignant-es.

Parcours d'éducation

Après le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), entrent en vigueur cette année :

- le parcours citoyen qui vise « à faire connaître aux élèves les valeurs de la république et les amener à devenir des citoyens responsables et libres, capables de jugement, d'argumentation... »
- le parcours santé qui décrit concrètement les actions mises en œuvre qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves (visite médicale...), les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

Pour le SNUipp-FSU, à force de multiplier les parcours, les marges de manœuvre des équipes vont être très réduites pour construire des projets qui correspondent aux besoins de leur école et de leurs élèves.

Plan numérique

Le nouveau plan numérique annonce des formations aux usages pédagogiques du numérique, le développement des ENT.

Les compétences numériques seront évaluées dans le cadre d'un nouveau référentiel qui se substituera à l'actuel B2i.

Les mesures concrètes concernent principalement les collèges. Pour les écoles, seule une plateforme en ligne présentera des ressources numériques pédagogiques gratuites... ou payantes !

Langues vivantes

A partir de cette rentrée, la 1^{re} langue vivante sera enseignée dès le CP, avec des horaires renforcés et de nouveaux programmes pour l'ensemble des cycles.

Plusieurs langues seront proposées, dès l'école primaire, en veillant à la cohérence et à la lisibilité des parcours linguistiques des élèves.

- 1 000 écoles primaires supplémentaires enseigneront l'allemand à compter de la rentrée 2016, soit 3 800.
- 200 autres écoles proposeront une autre langue que l'anglais ou l'allemand.

Enseignements en langue et culture d'origine

Les Elco se transforment. La circulaire de rentrée précise que « ces enseignements de langues vivantes étrangères seront dispensés en sus des 24 heures habituelles » à partir de la classe de CE1 pour les élèves volontaires, « quels que soient leur origine, leur nationalité et leur niveau linguistique de départ ».

De nouvelles conventions seront passées avec les pays d'origine.

La fiche de paye

ISAE :

L'ISAE passe le 1er septembre de 400 à 1200 € annuels brut et sera versée chaque mois (86,19 € net) aux enseignant-es du 1er degré.

Le premier versement se ferait sur la paye d'octobre avec effet rétroactif au 1er septembre.

Pour autant, certain-es collègues sont encore exclu-es de cette revalorisation salariale : ULIS second degré, SEGPA, EREA, pénitentiaire, enseignants référents, conseillers pédagogiques, secrétaires de CDOA, coordonnateurs REP, PEMF qui n'en perçoivent pas l'intégralité...

Le SNUipp-FSU continue d'exiger que cette indemnité soit versée à tou-tes les professeurs des écoles qui en sont exclu-es et qu'elle soit totalement intégrée au traitement indiciaire pour être prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

Autres indemnités :

L'augmentation de la valeur du point d'indice le 1er juillet dernier a entraîné l'augmentation de quelques indemnités dont la valeur est indexée sur celle du point d'indice.

Points d'indice :

Les discussions dans le cadre du protocole d'accord « Parcours professionnels, carrières rémunérations » (PPCR) aboutissent à une revalorisation des grilles de salaire des enseignant-es par étapes de 2017 à 2020, avec, pour les

PE, une première hausse de 6 à 11 points d'indice au 1er janvier 2017 et un début d'intégration de l'ISAE dans le salaire à hauteur 4 points d'indice.

Valeur du point d'indice :

Suite aux mobilisations des fonctionnaires, un premier dégel en deux temps du point d'indice portera sa valeur de 4,63€ à 4,66€ brut mensuel au 1er juillet 2016 puis à 4,69€ au 1er février 2017.

Toutefois, cette augmentation sera minorée par la hausse, en janvier 2017, du taux de cotisation retraite de 0,35 point suite aux réformes des retraites de 2010 et 2014.

Cela ne couvrira pas les pertes accumulées depuis 5 ans et un véritable plan de rattrapage reste à gagner...

Direction et fonctionnement de l'école

Les écoles de 2 classes voient leur volume de décharge porte ? a ? une journée par mois. Pour les écoles de 8 classes, la quotité ? de décharge passe de 1/4 a ? 1/3 (c'est-à-dire une journée et demie hebdomadaire).

Obligations réglementaires de service

Le décret relatif aux obligations de service des enseignant-es a été modifié pour acter la transformation, déjà en vigueur dans les écoles, de l'aide personnalisée en APC et la forfaitisation des 48 heures consacrées au travail en équipe, à l'identification du besoin des élèves, à l'organisation des APC, aux relations avec les parents, aux projets de scolarisation des élèves handicapés, à la continuité entre cycles.

Le SNUipp-FSU avait demandé la mise à disposition des 108 heures pour les équipes enseignantes lors des discussions sur la rédaction du décret.

Dès la rentrée, le SNUipp-FSU lance une campagne d'engagements à ne plus mettre en place les APC.